

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1613**

commune (s) : Vénissieux

objet : Quartier Charréard - Réduire les risques d'inondations - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1613

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier Charréard - Réduire les risques d'inondations - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1368 du 18 janvier 2010, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 150, 151, 160 et 161 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de renforcement du réseau d'assainissement, quartier Charréard à Vénissieux.

La Communauté urbaine de Lyon agit en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 mai 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Perrier TP pour un montant de 751 326,45 € HT, soit 898 586,43 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de renforcement du réseau d'assainissement, quartier Charréard à Vénissieux, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Perrier TP pour un montant de 751 326,45 € HT, soit 898 586,43 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1950, le 9 mars 2009 et le 11 janvier 2010 pour un montant total de 1 250 000 € HT.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits en dépenses au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 231 510 - fonction 222 pour un montant de 751 326,45 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.